



A37-WP/382
P/47
4/10/10

ASSEMBLÉE — 37^e SESSION

RAPPORT DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE SUR LE POINT 52 DE L'ORDRE DU JOUR

(Présenté par le Président de la Commission économique)

Le rapport ci-joint sur le point 52 de l'ordre du jour a été approuvé par la Commission économique.

Note.- Prière d'insérer la note dans le dossier de rapport, après avoir détaché la page de couverture.

Point 52 : Facilitation

52.1 À sa deuxième séance, la Commission examine l'évolution des Programmes Facilitation (FAL) et Documents de voyage lisibles à la machine (DVLM) depuis la dernière session de l'Assemblée, sur la base d'un rapport présenté par le Conseil dans la note WP/72. En outre, six notes ont été soumises par des États et des Observateurs : WP/136, 253, 254, 257, 286, et 287.

52.2 La Note WP/72 décrit le travail accompli par le Groupe d'experts de la facilitation (FALP) et ses groupes de travail durant le triennat 2008-2010. Elle décrit également les activités entreprises dans le cadre du Programme (DVLM), et la nécessité de continuer à apporter une assistance supplémentaire aux États. La Note présente un plan destiné à aider les États membres à mettre en œuvre les dispositions de l'Annexe 9 – *Facilitation*, et propose des moyens supplémentaires qui pourraient permettre aux États de continuer à renforcer la sûreté des documents de voyage.

52.3 La Commission apporte son appui aux propositions énoncées dans la note de travail et convient :

- a) que le programme FAL devrait renforcer la mise en œuvre mondiale des SARP de l'Annexe 9 concernant les programmes d'échange de données RPCV et PNR, les personnes non admissibles et les personnes déportées, ainsi que les travaux des programmes FAL nationaux et d'aéroport ;
- b) que le programme DVLM devrait élargir ses travaux aux questions pertinentes de gestion d'identité, y compris l'élaboration d'éléments indicatifs sur les documents sources, et continuer à prêter assistance aux États en ce qui concerne les questions liées aux DVLM, particulièrement en matière de délivrance de passeports biométriques (passeports électroniques) ;
- c) que le Secrétariat se chargera des activités décrites aux alinéas a) et b) ci-dessus, en fonction des ressources disponibles, principalement au moyen de séminaires/symposiums/ateliers régionaux organisés sur la base du recouvrement des coûts, d'une coopération accrue avec les organisations internationales pertinentes et de la publication d'éléments indicatifs sur des thèmes particuliers.

52.4 La Commission convient également que le Conseil et les États membres devraient poursuivre, en leur accordant une haute priorité, les travaux destinés à protéger l'intégrité des passeports. Elle appuie fermement le rôle de l'OACI comme leader mondial de l'élaboration des normes relatives aux documents de voyage.

52.5 Dans la note WP/136, l'Organisation mondiale du tourisme (UNWTO) informe la Commission que, dans le cadre de sa stratégie d'amélioration de la sécurité et de la facilitation (S.A.F.E), l'Organisation examine le cas des visas électroniques. La preuve a été faite que le système de visas électroniques apporte des avantages considérables de point de vue de la sûreté et de la facilitation. Ce concept, déjà en cours de mise en œuvre dans quelques États et à l'étude dans un nombre croissant d'autres États, court le danger d'une fragmentation et de lacunes de sûreté en raison de l'absence de normes et de spécifications mondiales.

52.6 La Commission appuie la proposition de l'UMT, à savoir que l'OACI devrait étudier avec les partenaires internationaux l'élaboration de normes et des spécifications mondiales relatives aux visas électroniques, à titre prioritaire. Elle appuie également une suggestion à l'effet que ces travaux soient entrepris dans le cadre d'un partenariat public/privé.

52.7 La Malaisie a présenté une Note d'information sur la mise en œuvre d'un projet pilote du programme Sûreté du fret (WP/257), initiative qu'elle a entreprise en collaboration avec l'Association du transport aérien international (IATA), Aéroports de Malaisie (KLIA) et plusieurs autres participants œuvrant dans le domaine du fret aérien. La phase d'essai a commencé en mai 2010, l'objectif étant de mettre en œuvre un programme national de sûreté du fret.

52.8 La Chine, dans la Note d'information WP/254, décrit les progrès que cet État a réalisés depuis la 36^e Session de l'Assemblée pour ce qui est de la mise en œuvre des DVLM électroniques conformément aux spécifications de l'OACI, et notamment sa participation au Répertoire des clés publiques (RCP) de l'OACI, conformément aux SARP pertinentes de l'Annexe 9 – « Facilitation ».

52.9 La République de Corée, dans la Note d'information WP/287, présente son système d'atténuation de l'engorgement et son service automatique d'immigration, « Système u – Immigration », qu'elle a mis au point afin de faciliter davantage le contrôle des passagers aux aéroports. Ces systèmes ont grandement contribué à réduire le temps nécessaire pour les formalités et procédures pertinentes de départ et d'arrivée, ainsi que pour assurer des opérations régulières et stables à l'aéroport international d'Incheon.

52.10 Dans la Note WP/253 (Note d'information), présentée par l'IATA, il est rendu compte des progrès réalisés par le Groupe de travail sur la facilitation des passagers (PFWG) de l'Association du transport aérien international pour la mise au point d'un mécanisme de facilitation international (ITS) visant à réunir les mécanismes nationaux, bilatéraux et multilatéraux pour les voyageurs enregistrés au programme global.

52.11 Dans une note d'information (WP/286), l'IATA décrit l'approche qui a été adoptée par son groupe de travail sur la facilitation en vue d'harmoniser les données concernant les passagers par l'adoption d'un ensemble commun ou universel de données sur les passagers. La normalisation de la collecte et de la transmission des données améliorerait la qualité des données que les gouvernements reçoivent aux fins de la sûreté et autres dispositifs d'application de la loi.